

opinions franchement et sincèrement. Même à l'endroit de ses collègues et de son propre parti, M. Caron n'a jamais craint d'exposer ses idées publiquement et intimement partout où il était.

Aussi, nous devons offrir à M^{me} Caron et à sa famille nos condoléances les plus profondes dans leur dure épreuve. Je crois que tous les membres du Parlement conserveront un souvenir indélébile du regretté Alexis Caron.

[Traduction]

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, nous, du Crédit social, voulons faire nôtres les témoignages de sympathie et de regret exprimés par le premier ministre, le chef de l'opposition officielle et les chefs des autres partis. La mort de notre collègue nous a profondément émus. Nous avions appris à reconnaître en lui un homme convaincu, un défenseur de ses commettants et des causes qui lui tenaient à cœur. Il nous manquera.

Nous offrons nos condoléances à M^{me} Caron, à sa famille et aussi au premier ministre et aux membres de son parti. Nous sommes peinés, comme eux, par la mort du député de Hull.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MOTION VISANT À PROLONGER LES HEURES DE LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, en vertu du paragraphe 2 de l'article 6 du Règlement, je propose que la Chambre continue à siéger après 6 heures aujourd'hui.

M. l'Orateur: Je dois rappeler aux honorables députés le texte du paragraphe 2 de l'article 6 du Règlement:

Une motion portant que la Chambre continue de siéger après l'heure spécifiée au paragraphe (1) peut être faite en tout temps sans avis. Si un député s'y oppose, M. l'Orateur doit demander aux opposants de se lever de leur place et si dix députés ou plus se lèvent, la motion ne doit pas alors être mise aux voix.

L'hon. Michael Starr: Monsieur l'Orateur, lundi dernier, au début de cette session et de l'examen de cette importante mesure législative, les membres de mon parti ont offert de siéger sans tenir compte de l'heure, jusqu'à la fin de l'étude du bill. Malheureusement, la proposition a été rejetée. A dix heures, lundi soir dernier, tandis que le très honorable chef de l'opposition parlait, on a proposé de lui permettre de terminer ses observations.

Des voix: Règlement.

[M. Caouette.]

L'hon. M. Starr: Je parle de la motion qui vient d'être présentée et cela se rattache à ce qui s'est passé.

M. l'Orateur: Le député sait que la motion ne peut être débattue. Ce serait une source d'embarras et de difficultés si l'on permettait au député de faire maintenant une déclaration ou un exposé. Peut-être cela devrait-il se faire une fois que la motion aura été mise aux voix. Depuis l'adoption par la Chambre de cet article du Règlement, la coutume s'est établie d'éviter tout commentaire sur la motion. Le Règlement prévoit sûrement qu'on s'abstienne de tout débat.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre n'entend pas badiner, je suppose, lorsqu'il demande cette permission. Je lui demande donc de clarifier ses intentions à ce propos, car cela peut changer l'allure des choses. A-t-on l'intention de siéger ce soir jusqu'à la même heure qu'hier soir ou qu'un autre jour, et si oui, voudrait-il préciser quel jour, de manière qu'on puisse prendre une décision. A mon avis, il est impossible de prendre une décision du seul fait de cette demande.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je voulais que nous continuions de siéger sans arrêt après six heures, afin d'en finir avec ce bill. (Applaudissements)

• (2.50 p.m.)

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, considérant ce qui a été dit hier au cours de la discussion relative au moment où nous devrions prendre une décision approuvant ou rejetant la mesure législative dont nous sommes saisis, je crois qu'il faudrait éclaircir un certain malentendu. Je pose la question de privilège parce que lundi soir, lorsque le très honorable chef de l'opposition a demandé, au nom de son parti, de siéger jusqu'à ce que nous ayons terminé l'étude du projet de loi...

Des voix: A l'ordre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Sauf erreur, le ministre pose la question de privilège.

L'hon. M. Starr: Oui, monsieur l'Orateur. A dix heures, tandis que le très honorable chef de l'opposition poursuivait ses observations, un député du parti au pouvoir a proposé que la Chambre continue à siéger jusqu'à ce qu'il ait terminé ses observations. Comme le gouvernement s'était opposé à ce que nous poursuivions la séance jusqu'à ce que l'étude du projet de loi soit terminée, il semblait inutile, à ce moment-là de prolonger la séance au-delà de l'heure normale.